Kosovo: aide financière exceptionnelle de la Communauté

1999/0240(CNS) - 31/01/2000

La commission a adopté en urgence le rapport de Elmar BROK (PPE/DE, D), débloquant ainsi une aide financière exceptionnelle de la Communauté au Kosovo. Après avoir rappelé que la fourniture d'un soutien budgétaire extérieur, équitablement réparti entre les donateurs, est essentiel pour aider à couvrir les besoins de financement de la MINUK, le rapport autorise le débloquage d'une aide financière exceptionnelle, d'un montant maximal de 35 millions d'euros, sous réserve du respect des engagements pris par les autres donateurs. Le rapport précise que cette aide ne peut qu'être mise à la disposition exclusive de l'UNMIK ou du représentant spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies et qu'elle ne peut en aucun cas servir au "gouvernement" kosovar auto-désigné, qui n'a pas obtenu la reconnaissance de la Communauté internationale. M. BROK a vivement interpellé le Conseil qui, en faisant traîner l'adoption d'une base juridique pendant deux mois, oblige le Parlement européen à recourir à une procédure d'urgence. Il a cependant insisté sur le fait que les kosovars ne doivent pas pâtir de l'inertie du Conseil et il se réjouit de la démonstration faite par le Parlement européen de sa capacité à agir rapidement.